

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 64 (1991)

Heft: 2

Artikel: Quarante logements à la cité : réaffectation au logement des bâtiments 16-28, rue Cité-Dernière à Lausanne

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-129154>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

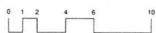
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

QUARANTE LOGEMENTS A LA CITE

REAFFECTATION
AU LOGEMENT
DES BÂTIMENTS
16-28, RUE CITE-DERRIÈRE
À LAUSANNE



D

ans le cadre de la politique de
revitalisation de la Cité à Lausanne,
ce groupe de bâtiments est le plus
important en jeu du point de vue

volume et, sans doute, par le nombre
d'appartements.

La politique de l'Etat est fondée sur le
départ de la Cité des établissements
universitaires et d'une grande partie
de l'administration et leur remplace-
ment par des logements à loyer mo-
déré. A terme, seuls resteront à la Cité
le Gymnase, cantonné à l'Ancienne
Académie et quelques services re-
groupés autour de la place du Châ-
teau et le haut de la rue Cité-Devant.

PROCÉDURE

La procédure retenue par le Conseil
d'Etat est l'attribution, dans un pre-



mier temps, de mandats directs sous forme de commande d'avant-projets à quatre bureaux lausannois. L'évaluation s'est faite sur les thèmes suivants :

- **Espaces intérieurs** : il apparaît important de favoriser la relation entre la Cité et le bas de la ville, d'une part, et de donner la possibilités aux usagers d'un lieu supplémentaire de rencontre qui ait un maximum de qualités (orientation, vues, position dominante), d'autre part. Il serait par contre préjudiciable à la vie du quartier de diluer l'animation possible d'un tel lieu en donnant le même caractère d'accessibilité à l'ensemble des espaces extérieurs. En outre, la privatisation d'une partie de l'espace situé à l'est des bâtiments à l'étude constitue une amélioration des qualités des appartements qui en bénéficient et de l'habitabilité de l'ensemble de l'opération (calme côté est par opposition à l'animation de la rue).
- **Commerces** : si une certaine animation commerciale est souhaitable, il faut veiller à ne pas la surdimensionner; il n'y aura en effet pas dans la Cité un réservoir d'habitants suffisant pour l'alimenter; de plus, la faible accessibilité des véhicules de ce quartier ne présage pas en faveur d'une viabilité économique aisée.
- **Démolitions** : l'analyse des valeurs historiques et architecturales des bâtiments existants révèle leur diversité : les n° 16 et 18 sont d'une qualité incontestable. Le n° 28 est également digne d'intérêt, notamment sa façade est. Par contre, les n° 20 à 26 ont été reconstruits en 1960 dans une architecture d'accompagnement qui imite les maisons anciennes. La ville est en perpétuelle évolution, il n'y a pas lieu de figer un état bâti, ni un type d'intervention. Chaque période est susceptible de produire une architecture marquante, capable de s'intégrer dans un tissu porteur de notre histoire.

PROJET DE M. LUSCHER

Morphologie urbaine

La partie nouvelle assure une bonne intégration de l'ensemble; en particulier, le projet est une bonne synthèse entre la continuité des corniches et la structure médiévale suggérée en façade.

La réinterprétation de la structure moderne de la typologie médiévale du bâtiment sur cour est intéressante. L'angle du n° 20 sur rue est trop dur, accentué encore par le plan oblique qui lui succède au dernier niveau.

«Urbanité»

Bon principe d'articulation des traversées piétonnes et du nuancement public-privé, en particulier entre la cour du n° 18 et la placette du n° 16, en maintenant l'escalier. Les surfaces commerciales sont volontairement concentrées et clairement orientées vers la rue.

Architecture

Intéressante richesse spatiale dans les coupes du nouveau bâtiment par des espaces de profondeur variable. La même richesse ne se retrouve pas dans les relations des niveaux supérieurs avec l'extérieur. L'étude des façades au rez côté ouest reste ébauchée. Par ailleurs, l'ensemble de l'enveloppe devrait mieux optimiser le rapport ancien-moderne.

Conservation

La prise de position sur la conservation d'éléments anciens est très claire :

- les bâtiments les plus intéressants sont conservés fidèlement dans leur structure (vestiges en place, niveaux, rapport à la rue, y compris le n° 28 par l'exploitation en logements du rez supérieur). Le mur conservé entre les n° 20 et 22 pourrait être mieux exprimé;
- les bâtiments les moins intéressants sont remplacés. Dans la partie neuve, l'allusion aux caractéristiques historiques est constante, mais s'exprime sous forme contemporaine sans copie formelle : la référence au parcellaire médiéval constitutive des logements est intéressante; la forme du toit respecte les gabarits, contribue à lier les parties nord et sud de la rue et évoque sous forme contemporaine le toit à deux pans; le remplacement de l'avant-toit côté Cité-Derrière par le

dernier niveau en biais renvoie également à la rue (l'opportunité de cette proposition reste à vérifier). La restitution d'une partie du terre-plein côté est en jardins privés est appréciée.

Habitabilité

La typologie est originale, flexible et variée, tout en offrant une bonne habitabilité. Cette variété typologique assure une bonne diversification de la population. La zone centrale comme espace de communication est très prometteuse. L'accès à l'ascenseur au rez n'est pas assuré aux handicapés.

Economie

Elle paraît bonne puisque, pour un volume compact, le projet assure le plus grand nombre de pièces et de personnes par ménage (PPM). De plus, d'un point de vue économique, ce projet est aussi le plus performant.

(Extrait du rapport d'évaluation)

